

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-1549						
OBJET	Recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2297 pour l'acquisition de pièces, l'entretien et la réparations des équipements de marque RAVO							
No dossier(s) interne(s) : DOS-2297 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
<p>Actions : OCTROI</p> <p>Demande d'achat : Oui CT requis : Oui</p> <p>Contrat</p> <p>No contrat : DOS-2297 Montant : 1 176 106,01 \$ Mode de sollicitation : EXE-Exemption Type de contrat : Service(s) autre que professionnel Durée du contrat : 5 ans Récurrence : Oui Résultat : Cubex ltée 1 176 106,01 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service des travaux publics</p>								
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021-06-02</td> <td>CM-20210602-552</td> <td>OCTROI - CONTRAT EXE-0517</td> </tr> </tbody> </table> <p>Résumé Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Yannick Langlois</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'octroyer le contrat EXE-0517, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services d'entretien, de réparation mécanique et d'acquisition de pièces pour des équipements de marque RAVO, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services du 12 avril 2021 et des documents de demande de prix:</p> <p>Cubex ltée 335 665,70 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-2284)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-06-02	CM-20210602-552	OCTROI - CONTRAT EXE-0517
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2021-06-02	CM-20210602-552	OCTROI - CONTRAT EXE-0517						

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-1549
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le présent contrat a pour objet l'acquisition de pièces, l'entretien et la réparations des équipements de marque RAVO de la Ville de Laval pour une période de 5 ans. Il est nécessaire au bon fonctionnement des équipements de nettoyage des rues. Ce contrat comprend, en plus des services d'entretien et de réparation, tous les autres items afférents aux opérations sécuritaires des équipements, incluant les pièces, les fournitures d'atelier et tout autre service additionnel pouvant être requis.</p> <p>Les fonds actuellement alloués au contrat en cours sont presque entièrement utilisés, ce qui nous a obligés à anticiper une augmentation du besoin de façon substantiel. De plus, en tenant compte le vieillissement des équipements et que certaines garanties sont arrivées ou qui arriverons à échéance, le Service des travaux publics a ajusté ses prévisions en conséquences pour répondre à un besoin croissant.</p> <p>Cubex ltée est le seul distributeur autorisé des produits RAVO au Québec.</p> <p>Mode d'adjudication : gré à gré sur la base de l'exemption prévue par la Loi sur les cités et villes</p> <p>Cubex ltée 1 176 106,01 \$ (incluant TPS et TVQ) (recommandé) (révisé)</p> <p>DÉMARCHE ENTREPRISE =====</p> <p>Le Service de l'approvisionnement a obtenu une réduction de prix de 1 %, représentant une économie de 17 246,25 \$ (incluant TPS et TVQ), ainsi que la confirmation que le service offert ne sera diminué d'aucune façon, malgré cette réduction.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Nature de la dépense prévue au budget. Soumission avec quantités variables. Au besoin, un virement sera effectué par le(s) service(s) requérant(s).</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Conformément à l'article 573.3, paragraphe 2 de la Loi sur les cités et villes, spécifiant que « les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : - 2° d'assurance, d'approvisionnement ou à un contrat pour la fourniture de services qui est conclu (...) avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services après que des vérifications documentées (...) qui vise les municipalités; »</p> <p>Un avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré a été publié, conformément au paragraphe 2° de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, et suite à celui-ci, aucune manifestation d'intérêt n'a été reçue.</p> <p>L'octroi du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>C/P 1 034 775,00 \$ (incluant TPS et TVQ) E/C 141 331,01 \$ (incluant TPS et TVQ)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2297 à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de pièces, entretien et réparations pour équipements de marque RAVO pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de prix et des documents de demande de prix :</p> <p>Cubex ltée 1 176 106,01 \$ (incluant TPS et TVQ).</p> <p>(CT:1792943)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-1549
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1792943 Coût estimé affectant l'année en cours : CM requis :Oui		
Annotation(s)		
Ce contrat fera l'objet d'une entente cadre (entente contractuelle et commande permanente) et se déploiera sous forme de demandes d'achat autorisées au fur et à mesure de l'expression des besoins		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
<u>LEFEBVRE, Madame LISON (54347)</u> Trésorier		<u>2024-04-25</u> AN - MS - JR